

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAYAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » <sup>m</sup> matin.	8 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
5 » 10 <sup>m</sup> soir.	1 » 40 <sup>m</sup> soir.	2 » 51 <sup>m</sup> soir.	3 » 56 <sup>m</sup> soir.	4 » 22 <sup>m</sup> soir.	5 » 51 <sup>m</sup> soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 » »	5 » 40 <sup>m</sup> »	7 » 31 <sup>m</sup> »	8 » 46 <sup>m</sup> »	9 » 28 <sup>m</sup> »	10 » 55 <sup>m</sup> »	*	2 » 48 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

### AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 3 Octobre.

Le journal des trois députés bonapartistes du Lot nous signale à l'indignation des bons catholiques de l'Empire, parce que nous nous sommes permis de faire remarquer que Mgr Freppel, évêque d'Angers, aurait pu employer un langage moins agressif.

Quand l'Empire était debout, il témoignait de ses sentiments chrétiens, en dépouillant la papauté et en soumettant à la surveillance de la police la société de St-Vincent de Paul, c'est-à-dire vingt-cinq mille français parmi les plus dignes. Aujourd'hui que l'Empire se débat dans la mort, il invoque tous les saints du paradis si l'on se permet la moindre observation grammaticale à l'égard d'un évêque ou d'un curé. Cela se passe à Cahors; mais dans la Charente et la Charente-Inférieure, la note change. On déchire lâ-bas, à belles dents, l'évêque et le curé que l'on cajole dans le Lot. Ce spectacle varié qui nous montre les vertus de Pierrot unies à la souplesse d'Arlequin peut continuer sans danger.

Le même organe bonapartiste trouve surprenant que nous n'admirions pas toutes les parties du derniers discours de M. Gambetta. Nous avons fait des réserves au sujet du recrutement du clergé. C'est un fait bien extraordinaire, paraît-il. Nous en convenons... Si nous nous plaçons au point de vue napoléonien. Dans ce parti, on a pour mot d'ordre *silence dans les rangs*. Maître de tout, entouré de viveurs et d'exploiteurs capables de tout, Napoléon III avait mis la France au régime de la camisole de force. Ceux qui osent défendre cet homme et ce régime ne comprennent rien tout naturellement à l'indépendance des idées et à cette liberté de discussion qui, par l'étude, la contradiction loyale et la critique, relèvent les peuples et fondent les gouvernements.

Suivant l'habitude, nous n'aurions rien dit des attaques du journal en question contre nous, si cette feuille qui reçoit les confidences de la faction impérialiste, n'avait pas annoncé et patronné la candidature de MM. le maréchal Canrobert et Depierre pour le Sénat. Cette circonstance nouvelle nous oblige à parler, pour l'édification des bons citoyens.

Le Maréchal ne peut ignorer que MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour ont voté fréquemment avec MM. Duportal et Barodet. Nous devons lui rappeler et nous lui rappellerons de temps en temps, que MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, se sont prononcés : 1° pour la publicité des séances des conseils municipaux, de façon à les transformer en clubs; 2° pour l'abolition des lois qui protègent les souverains étrangers contre les attaques de la presse; 3° pour la liberté absolue des cabarets, en supprimant l'interdic-

tion imposée aux anciens condamnés des cours d'assises, de se livrer à ce genre de commerce après l'expiration de leur peine.

Dans ces trois occasions, nos députés bonapartistes ont mis évidemment en pratique la théorie que le *Pays* ne cesse d'exposer depuis plusieurs années, et qui se résume ainsi : « Qu'on nous donne bien vite la république rouge, l'Empire reviendra. »

Il nous emporte donc de savoir si M. le Maréchal Canrobert accepte le concours de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, avec l'appui de leur journal. Cela nous importe d'autant plus que, dans le numéro de ce journal dont nous nous occupons plus haut, nous trouvons un article de M. Jules Amigues, l'ex-biographe de Rossel, l'ex-député non réélu, en faveur duquel M. le baron Dufour a fait une tournée électorale dans le département du Nord. Nous soumettons au Maréchal Canrobert les lignes suivantes de cet article :

Les troupes allemandes occupaient encore Paris et un tiers de la France, que déjà la guerre civile éclatait, terrible, hideuse, rouge de sang et d'incendie.

*Les bourgeois eurent peur; mais l'armée vint à leur aide, et les ouvriers furent vaincus : je dis les ouvriers sans crainte de blesser personne, car c'est la vérité dépouillée d'artifice et de circonlocutions hypocrites, et personne ne contestera que l'armée de la Commune ne fut composée d'ouvriers et de pauvres gens, non point de millionnaires.*

*La commune réduite, les bourgeois victorieux firent la république, pour leur usage et profit particulier.*

Aujourd'hui, ils règnent, ils sont les maîtres; ils ont le pouvoir, ils ont les places.

Et si on leur parle de la stagnation du travail, du malaise des classes ouvrières, de la misère qui monte et qui menace, ils vous traitent d'alarmiste, de séditieux, de socialiste; il vous accusent de troubler la paix publique, d'exciter à la haine des citoyens les uns contre les autres, et ils continuent de s'amuser.

Maréchal, voilà ce qui s'imprime dans le journal qui prône votre candidature à Cahors ! On enseigne et on y fomenta la guerre aux bourgeois en faveur des *pauvres* de la Commune. La *Marseillaise* et la *Lanterne* ne sont jamais allées plus loin. Déjà l'amiral Saisset avait déposé, sous la foi du serment, qu'il avait aperçu la main de l'Empire à travers les sinistres lueurs du pétrole. Aujourd'hui, on soutient tout haut que le tort pourrait bien être du côté des bourgeois quand Paris brûlait, et le bon droit du côté de ceux qui promenaient les torches.

La bourgeoisie française qu'on insulte de la sorte se compose de tous ceux qui arrivent à la fortune ou à l'aisance, par la sagesse et le travail. Elle est ouverte à tous depuis l'ouvrier de l'osine jusqu'au paysan du sillon et de la vigne. C'est elle qui composera, en immense majorité, la délégation sénatoriale du Lot et de tous les autres départements. Nous tenons par conséquent à mettre sous ses yeux, ce que pensent d'elle les bonapartistes qui sollicitent ses suffrages. Et en même temps nous demandons à M. le maréchal Canrobert, en faisant appel à sa dignité, s'il ne doit pas une explication à ses compatriotes sur le triste début et sur les étranges patrons de sa candidature.

Nous lisons dans le *Bulletin municipal*, organe des conseillers municipaux, l'article suivant que nous croyons opportun de reproduire :

### Aux électeurs sénatoriaux.

Il y a trois ans, nous exprimions aux conseillers municipaux des communes de France, au moment où ils allaient choisir la majeure partie des électeurs du Sénat, notre sentiment sur ces élections de 1876 qui devaient avoir une si grande influence sur les destinées de notre pays.

Les conseils municipaux, dans un département sur trois, vont avoir de nouveau à désigner les électeurs dont les votes renouvelleront un quart du Sénat.

Nous prions les membres des conseils de nos communes et, après eux, les délégués qu'ils éliront prochainement, de nous permettre de nous entretenir avec eux, cette fois encore, du sort de la patrie.

Les élections partielles du Sénat, en janvier 1879, vont compléter ou compromettre les résultats des élections de la Chambre des députés en octobre 1877.

Jetons un coup d'œil en arrière. Où en étions-nous à la veille des élections générales de 1876 ?

Bien que la République eût été décrétée et que les lois constitutionnelles lui eussent donné une forme et une assiette régulière, tout eût été bien vite remis en question, si les partis hostiles à la République l'eussent emporté dans les Chambres qu'on élisait en vertu des lois nouvelles. Les trois partis anti-républicains n'eussent pas réussi à s'entendre pour substituer à la République une des trois monarchies; mais nous fussions retombés dans ce triste état de discorde intérieure, d'impuissance et d'effacement vis-à-vis de l'étranger, où nous étions restés depuis que M. Thiers avait été renversé du pouvoir, et nous eussions eu l'espérance en moins.

Si, au contraire, les élections de 1876 eussent été entièrement républicaines, elles eussent tout terminé heureusement et fondé d'une façon complète l'ordre nouveau.

Elles ont déjoué les projets de nos adversaires, elles n'ont pas toutefois donné cette solution définitive que nous attendions; elles n'ont pas prévu une nouvelle crise, celle du 24 mai.

Pourquoi ? Parce qu'elles ne sont pas faites avec le même esprit et avec la même décision dans l'une et dans l'autre des deux Chambres.

Le suffrage universel et direct, en nous envoyant les 363, a fait résolument ce qu'il avait à faire. Le suffrage indirect et restreint, en nommant les sénateurs, n'a pas abouti à un résultat aussi net et aussi ferme. Il s'est laissé, dans un trop grand nombre de départements, décevoir par des candidatures équivoques. Il a trop souvent, en cédant à des influences locales, pour des motifs étrangers à la politique, ou en croyant nommer des modérés, des constitutionnels, c'est-à-dire des défenseurs de la Constitution républicaine actuelle, il a trop souvent, disons-nous, élu des adversaires de la République.

On en a vu les conséquences. Le Sénat est

redevenu l'image de ce qu'avait été l'ancienne Assemblée nationale : une Assemblée partagée en deux parties à peu près égales, où les résolutions les plus graves se prenaient à quelques voix, parfois à une voix de majorité, et où cette petite majorité se trouvait le plus souvent du côté de la réaction. De là, discordance entre les deux Chambres; habitude de méfiance ou d'hostilité, dans une grande partie du Sénat, contre tout ce qui venait de la Chambre des députés, et enfin le vote de la dissolution et les longs mois d'agitation, d'anxiété, de perturbation dans les intérêts nationaux, qui ont suivi cette déplorable entreprise.

La sagesse du pays nous a préservés des désordres matériels qui, en d'autres temps, eussent été inévitables dans d'aussi graves luttes politiques. Sa fermeté a assuré pacifiquement la victoire de la volonté nationale par la réélection des 363.

La crise, que les élections d'octobre 1877 auraient dû terminer, s'est prolongée deux mois de plus par la résistance acharnée des ennemis de la République; on s'est cru par moments à la veille de la guerre civile. Le président de la République a mis fin à la crise en acceptant un ministère républicain. Que l'on compare l'aspect de la France, dans l'automne où nous entrons, à ce qu'il était l'an passé à pareille époque ! Au dedans, la confiance, la sécurité, au lieu d'une inquiétude poignante; la paix intérieure au lieu de la lutte universelle; paix que ne viennent point à bout de troubler les témoignages de mauvais vouloir, les protestations haineuses, les provocations des partis vaincus. La France n'a pu se soustraire entièrement aux fâcheux effets de la crise économique dont souffrent aujourd'hui l'industrie et le commerce de toutes les nations; mais elle est, entre toutes, celle qui s'est le mieux préservée dans la mesure du possible, et dont les souffrances sont relativement les moindres. Aucun Etat monarchique n'est aussi en mesure qu'elle de se garantir des agitations sociales. Le succès immense, inouï, de son Exposition universelle, cette fête suprême du travail et de la civilisation qu'elle offre au monde, presque au lendemain des calamités où elle avait semblé près de périr, ce succès, si plein de promesses, a confondu les sinistres prophéties de nos adversaires et dépassé de beaucoup notre attente.

Au dehors, nous avons recommencé à compter sérieusement en Europe : nous avons recouvré la considération et autant d'autorité que le permettaient nos récents et immenses malheurs. Les progrès extraordinaires qu'a faits l'esprit politique dans notre patrie sont hautement appréciés des étrangers, et ce progrès s'est manifesté, dans une récente et très-importante occasion, par l'attitude à la fois si digne, si prudente et si active qu'ont prise, au Congrès européen, les représentants de la France.

Le présent est donc satisfaisant : il faut que l'avenir soit assuré. Il faut que la France soit désormais à l'abri de tout retour en arrière, de toute tentative d'un nouveau Seize Mai à un degré quelconque.

A quelle condition la France sera-t-elle entièrement garantie contre le retour de ce péril ? A la condition que les deux Chambres soient unies dans un même attachement aux institu-

tions actuelles.

Cela dépend de vous, électeurs sénatoriaux. De quoi s'agit-il ?

De ramener le Sénat au vrai but de son institution.

Il se faisait l'adversaire de la Chambre des députés : il doit être son auxiliaire et son conseil ; il doit modérer et non entraver son mouvement ; il doit ralentir parfois sa marche, mais non se mettre en travers de sa route. L'esprit de conservation, que le Sénat a mission de représenter, n'est pas l'esprit stationnaire et bien moins l'esprit rétrograde : il a charge de tempérer et de régler le progrès, mais pour le rendre efficace et non pour l'arrêter. Personne n'a mieux réalisé le vrai rôle du Sénat républicain que ne l'a fait, tout dernièrement, un ancien ministre de la monarchie constitutionnelle, loyalement rallié à la République, M. de Montalivet.

Le grand homme d'Etat que vous regrettez avec nous, électeurs, M. Thiers, vous a donné, comme à nous tous, l'exemple de profiter d'une expérience chèrement acquise pour ne pas rentrer dans la voie qui n'a pas mené au but et pour ne pas retomber dans le danger où l'on a failli périr.

La République est aujourd'hui trop enracinée dans notre sol pour que personne puisse l'abattre ; des élections équivoques, incertaines, ne produiraient pas une contre-révolution ; mais elles ramèneraient l'anxiété, la discorde là où sont maintenant l'union et la confiance : elles nous donneraient deux mauvaises années à passer jusqu'à l'élection présidentielle de 1880.

Ces deux années, électeurs, vous nous les assurerez tranquilles et prospères.

Vous saurez éviter les pièges où vos prédécesseurs sont tombés. Vous ne serez point exclusifs ; mais vous serez circonspects et vigilants. Vous accepterez les hommes sages et modérés dont la prudence vous rassurera contre toute aventure, mais dont le ferme caractère aura donné des gages à la défense de la République, quelle que soit la date de ces gages. Il est nécessaire, chers concitoyens, qu'il y ait eu des gages donnés. Votre bon sens et votre patriotisme écarteront les hommes qui parlent de Constitution, tout en s'alliant aux ennemis de nos lois et de notre liberté, les hommes qui vous ont jetés dans la crise du 16 Mai et pourraient vous jeter dans des perturbations nouvelles.

Pourquoi insister davantage ?

Le courant d'opinion qui emporte tout aujourd'hui est le vôtre comme le nôtre. De tous les points de la France arrivent les mêmes promesses, retentissent les mêmes voix, se manifestent les mêmes résolutions.

Les élections sénatoriales de janvier 1879 confirmeront les élections de la Chambre des députés en octobre 1877 ; le bon accord des deux Chambres ôtera toute appréhension sur le lendemain, et nous attendrons en toute assurance cette date de 1880, qui n'amènera qu'une consécration nouvelle de nos libres institutions.

HENRI MARTIN, sénateur, membre de l'Académie française.

On distribue dans les rues de Paris un carré de papier, sous ce titre : *Le petit Badinquet*.

Le format est absolument pareil à celui du *Père Duchêne*, en 1793. Le style de ce pamphlet est tout-à-fait digne du touchant accord qui rapproche si souvent les fidèles de l'Empire et les admirateurs de la Commune. Voici un spécimen de cette aimable publication :

Je suis un partisan acharné du *Petit Badinquet*, moi, tonnerre de Dieu !

Et je n'entends pas qu'on le blague, foudre !

Voilà ma profession de foi ; je ne mets pas de gants pour l'adresser à mes contemporains.

Celui qui ne sera pas content de ça, n'a qu'à venir me le dire. Il trouvera à qui parler.

Je suis visible tous les jours, de midi à cinq heures, 23, rue du Sentier ; et je vous fons mon billet que le premier salopian qui s'avisera de chercher chicane au *Petit Badinquet*, je lui flanquerai ma botte dans le cul.

Je suis bâti comme ça, moi ! Les teigneux qui m'em... mient, je leur z-y casse la gueule, net comme torchette.

Ah ! c'est que l'ami du *Petit Badinquet* est un bougre à poil, foudre ! Il ne se laisse pas marcher sur l'orteil, non d'un tonnerre !

Aussi il porte un dé à aux plus molins, et il leur

z y dit carrément :

« Tas de mufles ! Si vous avez jamais le tonpet d'embêter le *Petit Badinquet*, je vous foutrai le museau dans la vidange ! »

Dieu de Dieu ! non, je ne laisserai jamais crier à la chie-en-lit après le *Petit Badinquet* ; c'est mon ami, et je le défendrai, foudre ! contre tous les propos à rien qui gueuleront après lui.

Voyons, si vous ferez les malins avec moi, tas de pignoufs ?

On lit dans *l'Univers* :

Il n'y a pas à broncher, quiconque suit la croix de Jésus-Christ crache sur la Révolution, qu'elle s'appelle 89 ou 93.

Les hommes qui écrivent de pareilles choses sont les pires ennemis de la France et de la religion.

On lit dans *la Liberté* :

Le sous-préfet de Carpentras n'a pas été élu à Lyon. Sa candidature est restée sur le carreau, malgré les efforts de ses partisans et les boniments de toute sorte qu'ils avaient élaborés, un peu à la diable et à la bonne franquette, comme il convient entre amis qui s'affichent en foire. L'appel du comité Habeneck était effectivement composé dans un haut goût ; le bon sens des électeurs l'emporta.

Comme à notre ordinaire, nous tirerons de ce fait, en apparence insignifiant, un enseignement. Il semble que le suffrage universel veuille se modifier dans une certaine mesure et ne plus tomber au hasard sur toutes les têtes. Il semble que désormais il ne doive plus suffire d'une sottise pour être bombardé candidat. Que cette direction, prise par le suffrage universel, dure et persiste, voilà ce que nous souhaitons, mais voilà ce que nous ne croirons qu'avec le temps. Enfin, il faut constater le mieux : on n'a en que trop souvent à constater le pire. Pour le moment, il est avéré qu'à Lyon, véritable centre des idées jacobines et champ d'opération pour les menées radicales, il ne suffit pas d'appeler « monsieur Ducoudray » le Père directeur des dominicains de France, pour obtenir d'emblée l'investiture d'un parti.

INFORMATIONS

Mgr Robert a fait son entrée à Marseille sans solennité. Voici, assure-t-on, les motifs qui ont changé la détermination de l'évêque : le préfet consentait à accorder les honneurs prescrits par la loi de messidor, mais il prétenait que la loi réglant seulement les honneurs civils et militaires, le clergé et l'évêque devaient être en soutane sans ornements sacerdotaux ni cortège religieux. L'évêque ayant demandé au ministre si tel était son avis, celui-ci a répondu affirmativement ; alors Mgr Robert, accompagné de deux prêtres, est entré en voiture sans prévenir personne et s'est rendu à la cathédrale, où il a lu son mandement épiscopal.

Après la cérémonie, Sa Grandeur a fait la visite due au général et au préfet, puis elle est rentrée à l'évêché.

Le cardinal Nina a envoyé au nonce de Bruxelles des instructions précises pour exposer s'il est interpellé à ce sujet, les inconvénients de la suppression de la légation belge auprès du Vatican. Mais s'il n'est pas interpellé, il devra s'abstenir d'intervenir dans cette question. Le khédive a appelé le voyageur Schweinfurth, actuellement en Italie, pour lui confier une mission politique et militaire.

Voici quel est l'effectif de l'armée pour 1879, tel que la Chambre aura à le voter, lors de l'examen du budget de la guerre à la rentrée : Hommes, 496,442. Chevaux, 124,279.

La gendarmerie et la garde républicaine entrent dans ces totaux pour 27,132 hommes et 13,480 chevaux. L'armée, proprement dite, comprend donc, cette déduction une fois faite, 469,310 hommes et 110,799 chevaux répartis entre la France et l'Algérie.

En France, il y aura pour 1879, 416,886 hommes et 95,043 chevaux. En Algérie, il y aura 52,424 hommes et 15,756 chevaux.

L'entretien total de cette armée s'élève, y compris la gendarmerie et la garde républicaine, à 533,043,150 francs.

En outre, le ministre de la guerre a fixé à

6,810 le nombre des volontaires d'un an qui seront incorporés en 1879.

La prime payée par ces volontaires est évaluée en totalité, pour 1879, à 14,107,500 francs.

Le gouvernement n'appellera en 1879, qu'une seule classe de réservistes sous les drapeaux. Il n'a inscrit à cet effet, au budget de la guerre qu'un crédit de 9 millions. Mais ce fait ne se reproduira plus. A partir de 1880, on appellera régulièrement deux classes de réservistes par an parce que le jeu de notre organisation militaire sera définitivement établi sous ce rapport.

On assure que le ministre de la guerre doit profiter des prochaines réunions de la commission du budget pour remettre sur le tapis la demande d'augmentation de solde en faveur de la gendarmerie, et particulièrement de la gendarmerie à cheval.

Nous croyons savoir aussi que, dans les hautes sphères militaires, on est très préoccupé de ce qui se passe en ce moment au sujet des sous-officiers. Une grande partie de ces jeunes gens, qui sont, en quelque sorte, la cheville ouvrière de l'armée, appartient à la classe qui est libérée ces jours-ci. Or, très peu d'entre eux consentent à contracter un rengagement. Il y a quelque chose à faire de ce côté-là, car il ne s'agit de rien moins que de l'avenir de l'armée.

Les sous-officiers du 4<sup>e</sup> régiment du génie, en garnison à Grenoble, qui viennent d'être libérés, sont au nombre de quarante-trois. Aucun d'eux n'a contracté de rengagement.

On nous écrit de Tarbes que depuis quelques jours une certaine agitation règne sur la frontière et que des tentatives d'embauchage carlistes ou révolutionnaires ont été signalées à l'autorité.

Ces rumeurs, rapprochées de l'arrivée à Madrid du maréchal Serrano, ont causé quelques appréhensions aux autorités espagnoles ; mais il suffira, vraisemblablement, de la vigilance de l'administration française pour mettre fin à ces inquiétudes.

Une partie de la crête du cône du Vésuve s'est effondrée ; après un temps d'arrêt, l'éruption a repris avec une grande activité ; un nouveau cône commence à se former.

On pourra bientôt atteindre confortablement le cratère du volcan au moyen d'un chemin de fer dans le genre de celui de Righi.

Le conseil supérieur des travaux publics vient, en effet, d'approuver le projet du chemin de fer du Vésuve, présenté par un banquier, qui a obtenu de la préfecture de Naples la concession de cette ligne.

UN NOUVEAU BILLOIR

La commune de Beutin (canton d'Etaples), a été mise en émoi jeudi matin par l'annonce d'un crime horrible et qui surpasse l'imagination, dit la *Montrenilloise*. La nuit dernière, à l'endroit dit la Pépinière de Beutin, une femme étrangère au pays, paraissant âgée de 60 à 70 ans, a été assassinée sur la route de Montreuil à Etaples. Le meurtrier s'est acharné avec un cynisme révoltant sur le cadavre de sa victime. La tête a été littéralement détachée du tronc ; les bras et les jambes ont été affreusement déchiquetés et séparés du corps ; les intestins et les viscères enlevés du cadavre. Le monstre, après avoir consommé son crime a eu l'intention d'en faire disparaître les traces en jetant tout ces débris dans la Canche, qui n'est distante de la route que d'une quarantaine de mètres. Il comptait sans la Providence, qui a permis que ce scélérat prit la berge, submergée par la marée, pour la rivière. C'est là que les débris du corps de cette infortunée ont été retrouvés ce matin par des ouvriers qui se rendaient à leur travail. Sur le côté gauche de la route se trouvait une mare de sang d'environ un mètre ; sur le côté droit, du côté de la rivière, l'assassin s'est dépouillé d'un pantalon tout maculé de sang.

En fouillant les vêtements épars de la malheureuse, on a découvert deux porte-monnaie contenant ensemble 55 fr. 15 c. La victime

avait encore, à l'annulaire, son alliance en or.

Le parquet de Montreuil, assisté de M. le docteur Halette, s'est transporté immédiatement sur les lieux.

L'*Impartial* de Boulogne nous apprend, en outre, que l'auteur présumé de l'attentat est arrêté. C'est un nommé Deboffe, repris de justice, habitant une commune (Marconnelle) des environs d'Hesdin. Il a été arrêté samedi matin à Hesdin par la gendarmerie. Il est âgé de 75 ans, ouvrier équilibreur. Il ne veut pas avouer son crime. La déposition d'un berger des environs a mis la justice sur la trace de l'inculpé, qui a été incarcéré à Montreuil l'après-midi à 4 heures.

Un photographe de Boulogne a été appelé immédiatement pour photographier la tête de la victime. Le soir du crime, l'inculpé avait fait l'acquisition d'une lanterne à Etaples.

Asie.

Une correspondance de Saint-Petersbourg dit qu'on paraît enchanté, dans les cercles russes, de l'aventure où l'Angleterre pourrait se jeter en Afghanistan. On dit dans ces mêmes cercles, que l'émir a bien fait de refuser de recevoir une mission accompagnée d'une aussi forte escorte. S'il avait demandé conseil à la Russie, celle-ci aurait conseillé d'admettre l'envoyé britannique, mais sans escorte militaire.

Le correspondant croit savoir que le gouvernement russe permettra aux Bockariens, aux Kirghis et aux Torcomans d'appuyer, s'ils le veulent, l'Afghanistan.

Indépendamment des armements du gouvernement anglo-indou, on annonce le départ de quelques troupes purement anglaises qui vont s'embarquer au premier jour.

\* \* \*

Les dernières nouvelles de la Bosnie et de l'Herzégovine sont favorables à l'Autriche. D'après ces nouvelles elle aurait enfin triomphé de la résistance opiniâtre qu'elle rencontrait dans ces provinces.

CHRONIQUE LOCALE

Aujourd'hui, jeudi, se tient au palais de l'Elysée, sous la présidence du Maréchal, le conseil des ministres où la question des élections sénatoriales sera examinée. M. Dufaure, rentré à la chancellerie, assistera à ce conseil avec tous ses collègues.

Notre compatriote, M. Joseph Baudel, censeur des études au Lycée de Tournon, vient d'être appelé aux mêmes fonctions au lycée de Saint-Omer. Les nombreux amis de ce fonctionnaire apprendront avec plaisir l'avancement mérité qu'il vient de recevoir.

M. Lamothe-Tenet, chargé du cours d'histoire au lycée d'Agen, est nommé censeur des études au lycée de Cahors.

M. Guérillot, chargé du cours de seconde au lycée d'Agen, récemment nommé agrégé des classes supérieures, est nommé professeur de seconde au lycée de Périgueux.

Les vendanges, commencées la semaine dernière, se poursuivent activement dans tout le département du Lot.

Généralement, on se plaint du peu d'abondance

Lundi dernier un immense convoi de parents et d'amis, précédé de la magnifique bannière des *Sauveteurs du Lot*, conduisait à sa dernière demeure le brave Urbain Conté, décédé presque subitement dans la matinée du dimanche. Le deuil était conduit par M. Emile Mennen, genre du défunt, mécanicien en chef des Messageries maritimes. Urbain Conté appartenait à la religion réformée. Sur le bord de sa tombe, M. Lombail, pasteur du consistoire de Montauban, a prononcé un émouvant discours qu'une foule innombrable a écouté dans le plus profond recueillement. Tout le monde

rappelait les nombreux actes de dévouement accomplis dans notre ville par tous les membres de la famille Conté qui, de père en fils, se transmettaient la volonté et le courage de se sacrifier pour garantir la sûreté ou la vie de leur semblables.

(Courrier du Lot.)

On nous écrit de Castelnau-Montriatier :

Dans la journée du 28 septembre dernier, un incendie se déclara dans la maison de la veuve Sirech, située au Sagnet, quartier isolé de la commune de Pern. Tous les secours portés pour arrêter le feu furent inutiles; l'incendie avait pris de trop grandes proportions et on manqua totalement d'eau.

Avec la maison, le mobilier et les provisions de ménage furent entièrement détruits.

La perte est évaluée à 2,500 fr.

Ce sinistre, d'après les constatations du commissaire de police cantonal et de la gendarmerie est dû à l'imprudence de la veuve Sirech, octogénaire. Cette femme avait laissé à côté de la cheminée une boîte d'allumettes qui se sont enflammées et ont provoqué l'incendie.

Une souscription est ouverte à la mairie de Pern pour venir en aide à la famille de la femme Sirech, qui n'avait pour toute ressource que cette habitation.

On écrit de Montauban, 30 septembre 1878, au Journal de Lot-et-Garonne :

Notre contrée, notre paisible département de Tarn-et-Garonne vient d'être le théâtre d'une tentative d'assassinat et c'est la nuit dernière qu'elle s'est produite dans les circonstances suivantes :

Le nommé Matbet, du lieu de Carrandié, commune de Fényrols, canton de Saint-Antonin, était allé dans la journée voir un de ses parents à Saint-Michel de Vase (Tarn), à l'occasion de la fête locale.

Il rentrait chez lui en compagnie d'un individu qui le quitta près du village de Fényrols, pour regagner sa demeure.

Matbet continua sa route seul. A peine avait-il fait une centaine de pas qu'il fut assailli par un homme posté dans un bois qui berce la route, en cet endroit appelé La Plaine.

Matbet reçut plusieurs coups de revolver après lesquels le malfaiteur le frappa violemment avec une serpe, instrument dont on se sert dans les campagnes pour émonder les arbres.

Matbet, ainsi attaqué à l'improviste, ne put se défendre. Il tomba et fut laissé pour mort sur le terrain.

Quelques instants après et grâce à la fraîcheur de la nuit il reprit connaissance. Malgré ses blessures, il eut la force de faire quelques pas vers une ferme voisine d'où l'on entendit bientôt des cris désespérés.

Les gens de l'habitation s'empressèrent de courir et le portèrent au village.

La gendarmerie de Saint-Antonin et le juge de paix, immédiatement prévenus, se sont transportés sur les lieux au milieu de la nuit, accompagnés d'un médecin.

Le docteur Depyre, toujours dévoué, toujours prêt à secourir les malheureux, a constaté quatorze blessures graves faites avec l'arme à feu ou avec la serpe. Le nombre des blessures et leur gravité dénotent un acharnement inouï de la part de l'assassin.

La victime, avons-nous besoin de le dire, est dans un état très alarmant.

La veste et le chapeau de Matbet, demeurés sur le lieu du meurtre, n'ont pas encore été retrouvés au moment où nous écrivons.

P. S. — Au dernier moment, nous apprenons que le chapeau et la veste de la victime ont été retrouvés dans une vigne dépendante du château de Saleth, c'est-à-dire à plus de 2 kilomètres du théâtre du crime.

Le malfaiteur aura, sans doute, voulu donner une fausse piste à la police qui fait d'actives recherches pour le découvrir.

Samedi, vers six heures du soir, un habitant de la commune de Saint-Jean-de-Marcel revenait de Carmaux, où il était allé mouder du blé. Sa femme, trouvant que son absence s'était trop prolongée, et surtout regrettant une

légère dépense qu'il s'était permise, lui adressa de vifs reproches. Le malheureux mari, furieux, exaspéré de se voir ainsi morigéner, perdit la tête et mit le feu à une meule de paille lui appartenant, composée d'une quarantaine de quintaux.

Peut-être a-t-il ainsi cru punir sa femme de ses emportements; mais lui-même est la première victime de sa colère, car il n'est pas assuré. — La paille, heureusement, était éloignée des habitations.

(Journal du Tarn)

Une loi du 1<sup>er</sup> août 1793 impose à toutes les communes de France l'obligation d'avoir dans leurs mairies les étalons des poids et mesures du système métrique.

Jusqu'à présent, cette loi n'a été que très imparfaitement exécutée, et un grand nombre de communes ne sont point pourvues des étalons précités. Peut-être est-ce à cette négligence qu'il faut attribuer la lenteur déplorable avec laquelle le système métrique s'implante dans certaines parties de la France.

Frappé de cette situation, et désireux d'y remédier, M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser à tous les préfets une circulaire pour les prier d'inviter les communes non pourvues d'étalons métriques à s'en procurer le plus tôt possible. En vue de faciliter cette acquisition aux communes dont les ressources sont modiques, M. le ministre indique un minimum d'étalon, qui répond à tous les besoins, et dont la dépense totale ne dépassera pas 60 fr.

Les étalons devront être mis à la disposition des instituteurs, qui pourront ainsi, par des manipulations fréquentes, familiariser leurs élèves avec les instruments légaux et donner à leur enseignement une portée pratique que ne peuvent jamais avoir les démonstrations abstraites faites au tableau.

M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à la procédure à suivre en matière d'option entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste.

Le ministre rappelle d'abord les précédents de la législation sur la matière. Sous l'empire de la loi de 1850, l'option appartenait aux conseils municipaux; puis vint le décret du 9 mars 1852, qui n'attribue plus aux conseils municipaux qu'un rôle purement consultatif, et, enfin, l'interprétation de la loi par des circulaires diverses finit par établir une jurisprudence suivant laquelle les recteurs seuls eurent le droit de décider si la direction d'une école serait confiée à un maître laïque ou à un instituteur congréganiste.

Aujourd'hui, M. le ministre décide que les conseils municipaux seront remis en possession du droit que leur accorde la loi d'émettre un avis sur le choix du maître de l'école, soit dans le cas de fondation d'une école nouvelle, soit dans le cas de vacance de la direction de l'école par suite de démission, révocation ou décès.

Toutefois, les vœux exprimés dans l'un ou l'autre cas n'engagent nullement la liberté du préfet, qui a le droit et le devoir de choisir les instituteurs dans la catégorie qui lui paraîtra répondre le mieux aux intérêts scolaires et aux vœux de la majorité de la population.

Le préfet pourra aussi prendre l'avis du conseil départemental de l'instruction publique, sans que l'intervention de cette assemblée soit néanmoins considérée comme obligatoire. Ce sera pour le préfet un simple moyen d'information.

Mais en présence de décisions contraires, le préfet devra donner la préférence à l'avis du conseil municipal, qui est l'interprète le plus naturel et le plus légitime de la commune. La circulaire insiste sur la nécessité pour le préfet de concilier les intérêts en présence, et de ne pas oublier que, sa décision étant sans appel, il encourt une lourde responsabilité.

M. Bardoux termine en exposant la distinction qu'il est nécessaire d'établir, entre la création d'une école nouvelle et le choix de la catégorie des instituteurs. Ce sont deux affaires absolument distinctes et qui sont réglées par des autorités différentes.

Dans le premier cas, c'est-à-dire quand il

s'agit de créer une école nouvelle, c'est le conseil départemental qui statue.

Dans le second, c'est le préfet.

Telle est cette importante circulaire.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction générale des Contributions directes.

**Avis**

Un Concours sera ouvert, au mois de janvier 1879, pour le surnumériat dans l'administration des Contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront, auprès de M. le Directeur de leur département, tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences.

Le registre d'inscription sera clos à Paris, le 30 novembre, sauf pour les engagés conditionnels actuellement sous les drapeaux, qui seront admis à produire leur candidature jusqu'au 15 décembre. Les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après ces délais ne pourraient être reçues que pour le Concours de 1880.

Les candidats seront ultérieurement avisés du lieu de la réunion de la Commission devant laquelle ils devront se présenter pour subir l'examen.

**Chemin de fer de Paris à Orléans**

HUIT JOURS A PARIS

**TRAIN DE PLAISIR**

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public, qu'un train de plaisir sera organisé pour Paris le mardi 8 octobre prochain. Il ne sera admis que des voyageurs de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classes.

Le départ aura lieu à 5 heures du matin.

Le retour de Paris aura lieu le mercredi 16 octobre prochain.

Prix des Places (aller et retour)

Cahors à Paris : 2<sup>e</sup> classe, 45 fr. : 3<sup>e</sup> classe, 32 fr.

**COMMUNE DE MONTCUQ**

**Octroi**

Il sera procédé le trois novembre 1878, à deux heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville de Montcuq, par le maire, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme des droits de l'octroi municipal de ladite ville, pour trois années entières qui commenceront le premier janvier 1879 et finiront le 31 décembre 1881.

Les droits sont établis sur les boeufs, vaches, veaux, génisses, moutons, brebis, agneaux de lait, porcs, viandes dépecées ou salées. La première mise à prix est fixée à deux mille cinq cents francs.

On n'admettra aux enchères que les personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du maire quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf recours au préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'octroi, ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages-intérêts, être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire.

Né pourront pareillement être admis aux enchères, ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, est déposé au secrétariat de la mairie, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer tant sur le montant des produits, que sur la nature, le nombre

et la quantité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'octroi.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de l'autorité supérieure.

Fait en l'Hôtel-de-Ville de Montcuq.

L. IRISSOU.

Vo et approuvé.

A Cahors, le 13 septembre 1878.

Pour le Préfet du Lot,

Le Secrétaire général,

J. CAVIOLE.

Pour la chronique locale, A Layton.

**Marché aux Bestiaux de La Villette.**

Paris, 2 octobre.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Boeufs.	2.496	1.870	1.55 à 1.85
Vaches.	481	438	1.35 à 1.68
Taureaux.	95	90	1.32 à 1.65
Veaux.	1.210	970	1.70 à 2.40
Moutons.	16.429	15.819	1.45 à 2.04
Porcs.	3.387	2.822	1.46 à 2.90

**DERNIÈRES NOUVELLES**

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

La distribution des récompenses de l'Exposition universelle aura lieu, comme on sait, le 21 courant, au palais de l'Industrie.

On compte sur la présence du roi d'Espagne, du prince et de la princesse de Galles, du prince de Danemarck, du prince Henri des Pays-Bas, du duc d'Aoste, du comte et de la comtesse de Flandre, et des archiducs Victor et Frédéric d'Autriche.

**Bourse de Paris**

Cours du 3 Octobre.

Rente 3 p. %	76.00
— 3 p. % amortissable	79.10
— 4 1/2 p. %	106.00
— 5 p. %	113.70

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 2 octob.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.090 »	3.090 »
Crédit foncier	775 »	780 »
Orléans-Actions	1.175 »	1.190 »
Orléans-Obligations	360 »	359 »
Suez	766 »	763 75
Italien 5 p. %	73 35	73 42

Le jugement de l'opinion publique est aujourd'hui formé sur la valeur et le mérite des exposants.

La maison Ad. Godchau, de Paris, s'est signalée particulièrement et tout le monde a pu se rendre compte que le propriétaire de ce vaste établissement a conquis la première place à l'Exposition.

Ses vêtements sont d'une solidité à toute épreuve, leur élégance et leur bon goût au-dessus de tout éloge.

Quant aux prix, la Maison Ad. Godchau, seule a pu arriver à cette extrême limite de bon marché qui depuis longtemps fait sa grande réputation.

Un catalogue-album, illustré de magnifiques gravures, indiquant d'une manière très-claire et très-précise le moyen de prendre les mesures soi-même afin d'éviter des retouches est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Maison principale, 12, rue du faubourg Montmartre. Succursale, 75, rue de Rivoli, Paris.

**AVIS**

On demande pour un grand journal conservateur de province, paraissant six fois par semaine, un rédacteur en chef.

S'adresser, pour renseignements, à MM. Lafite et Cie, place de la Bourse, 8, Paris.

**AVIS aux CAPITALISTES et RENTIERS**

A dater du 16 septembre, les actions de la **Société Française Financière** ont été admises à la cote officielle. Les dividendes des exercices passés ont été de 60 fr. par action. On peut se procurer ces titres qui rapportent environ 9%, en s'adressant aux Agents de change de Paris.

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du **BARRY**, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La **REVALESCIÈRE DU BARRY** est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ;

elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voqs, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été

totallement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Le

**Biscuits de Revalscière** enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La **Revalscière chocolatée**, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors. Vinet, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du **BARRY** et C<sup>o</sup>, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**MAGASIN DE NOUVEAUTÉS**


**P. ALIX**

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 30 Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Exposition universelle de Paris en 1878



20 ANNÉES D'EXPÉRIENCES SUCCÈS GARANTIS

**FEU LAUR** TOPIQUE LAUR

DIT BAUME IGNÉ DES KADURKES DIT TOPIQUE DES KADURKES

Ce Baume remplace avantageusement le fer rouge sur le cheval, sans laisser la moindre trace de son passage.

Ce Topique est un souverain spécifique des chevaux couronnés ; il guérit rapidement toute blessure.

PRIX DU POT : 4 fr. PRIX DU FLACON : 3 fr.

Dépôt rue Taitbout, 23, à Paris, et chez l'inventeur M. LAUR, vétérinaire, à Cahors.

Remises aux Concessionnaires.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE

Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

**TOPIQUE DULAC**

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 4 fr. timbres-poste

**PHÉNOLINE DULAC**

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

**LIQUEUR VINEUSE**

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 4 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

**BAYLES, J<sup>ne</sup>**

RUE DE LA LIBERTE, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de recharge pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

**POMPES ROTATIVES J. MORET & BROQUET**

VENDUES AVEC GARANTIE

Constructeurs Brevetés s. g. d. g., 121, rue Oberkampf, Paris.



Les seules appréciées par l'industrie vinicole ; remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement. — Nouveaux perfectionnements. — Succès justifié par plus de 10,000 applications, 90 récompenses dont 11 premiers prix en 1877.

Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres

Envoi franco des prix et dessins.

**Eaux minérales de Miers**

GARE DE ROCAMADOUR

**HOTEL CARBOIS**

A Alviagnac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alviagnac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.


M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alviagnac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

**GUERRE**

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant usage constant de la



**BAGUE VOLTAIRE**

BREVETÉ S.G.D.G.

Plus de névralgies Plus de maux de tête

C'est la PILE ELECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde. A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

Au Ouistiti 53, R. CAUMARTIN, 53, PARIS

**Pianos de Facteurs de Crédit**

et Orgues TOUS VENDUS PAR ABONNEMENT

Depuis 25 Fr. par Mois

MAISON SPÉCIALE, SCHACK & C<sup>o</sup> Envoi en Province.

**PIANOS ET HARMONIUMS**

DES MEILLEURS FACTEURS

**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**

**GODINAUD, FILS**

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

**LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS**

(7<sup>e</sup> année) Rue de la CHAUSSEE-D'ANTIN, 18, Paris.

Propriété de la Société Française Financière (anonyme) au capital de Trois Millions

Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers. Paraît chaque dimanche. — 46 pages de texte. Liste des anciens tirages.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS : Paris et Départements **3 FR. PAR AN**

Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE un beau **PORTEFEUILLE FINANCIER** avec un Traité de Bourse de 200 pages.